



Une Assemblée Générale Mixte se tiendra

le vendredi 14 mars 2008 à 10.30

à l'hôtel Park Hyatt Paris-Vendôme, 5 rue de la Paix, 75002 Paris

Les points de l'ordre du jour sont les suivants :

A TITRE ORDINAIRE :

Première résolution - *Ratification de la cooptation de Monsieur Elie Vannier en qualité d'administrateur*

Deuxième résolution - *Nomination de Monsieur Elie Vannier en qualité d'administrateur*

Troisième résolution - *Nomination de Monsieur Xavier Moréno en qualité d'administrateur*

Quatrième résolution - *Nomination de Monsieur Alain Marcheteau en qualité d'administrateur*

Cinquième résolution - *Nomination de Monsieur Jean-Paul Jainsky en qualité d'administrateur*

Sixième résolution - *Nomination de Monsieur Thierry Seizilles de Mazancourt en qualité d'administrateur*

Septième résolution - *Nomination de Monsieur Dominique Hédon en qualité d'administrateur*

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

Huitième résolution - *Modification de l'article 12 des statuts de la Société*

Neuvième résolution - *Approbation de l'apport en nature par la société Sagem Sécurité au profit de la Société des actions qu'elle détient dans les sociétés Sagem Monétel, Sagem Denmark et Sagem do Brasil et de l'évaluation qui en a été faite*

Dixième résolution - *Approbation du Traité d'apport, de la rémunération de l'apport et de l'augmentation corrélative du capital social*

Onzième résolution - *Modification corrélative des statuts*

Douzième résolution - *Constat de la réalisation définitive de l'apport*

Treizième résolution - *Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux*

Quatorzième résolution - *Délégation au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux*

Quinzième résolution - *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

Cet ordre du jour et les projets de résolutions sont publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires de ce jour, sous la forme d'un avis de réunion valant avis de convocation

I - Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, jusqu'à 25 jours (calendaires) avant la tenue de l'Assemblée Générale. Les demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription des titres en compte. L'examen de la résolution est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres le 11 mars 2008 à zéro heure, heure de Paris

II - L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Il sera justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, le 11 mars 2008 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société (ou de son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers, en annexe :

- du formulaire de vote à distance ;
- de la procuration de vote ;
- de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le 11 mars 2007 à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut solliciter de son intermédiaire un formulaire lui permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée.

L'attestation ainsi, le cas échéant, que le formulaire devront être adressés par les intermédiaires financiers à, BNP PARIBAS Securities Services, GCT Emetteurs, Assemblées, Immeuble TOLBIAC, 75450 PARIS CEDEX 09.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et parvenus à la Société ou à son mandataire susvisé, trois jours calendaires au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.